



Rapport d'activité juridique 2013

1. Contentieux administratif et recours gracieux :

- **Recours contre le Plan Local d'Urbanisme de Portbail :**

Ce recours est formé conjointement par Manche Nature, le GRAPE, l'association Mieux Vivre à Portbail et aux alentours, ainsi que deux particuliers. Manche Nature a été désigné représentant unique et gère le dossier.

Les principales motivations de ce recours sont liées à la méconnaissance de plusieurs dispositions de la loi littoral. Le PLU de Portbail méconnaît :

- L'article L. 146-4-I du code de l'urbanisme : l'extension de l'urbanisation ne peut être réalisée qu'en continuité avec les agglomérations et villages existants, ou en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement.
- L'article L. 146-4-II du même code : l'extension de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage doit être limitée.
- L'article L. 146-6 du même code relatif à la protection des espaces remarquables du littoral. La commune a décidé de ne pas désigner l'ensemble du secteur de Sainte-Marie comme espace remarquable du littoral, dont une partie est classée en zone 1AUP et 1NPN permettant un aménagement portuaire. Un tel aménagement est interdit dans un espace remarquable du littoral.

La procédure est en cours devant le tribunal administratif de Caen.

- **Recours contre l'arrêté du Préfet du Calvados du 2 août 2012 fixant des prescriptions à GDE pour la gestion du dépôt illégal de résidus de broyage sur la commune de Soumont-St-Quentin :**

Suite à une information qui a été portée à la connaissance du préfet par l'Observatoire Régional de l'Ecologie, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (l'OREEAT), plusieurs dépôts illégaux de résidus de broyage (RB) ont été mis à jour à Versainville, Soumont-St-Quentin, Fontenay-le-Pesnel et Feuguerolles-Bully.

Les sondages effectués par la DREAL sur l'installation de stockage de déchets inertes gérée par la Société Eco Mine à Soumont-St-Quentin ont permis d'évaluer à environ 8 000 m³ le volume total de remblais contenant des RB, soit un tonnage de l'ordre de 9 600 à 12 850 tonnes. Compte tenu des teneurs élevées en plomb, ces RB sont classés dans la catégorie des déchets dangereux.

Face à ces dépôts illégaux sur Soumont-St-Quentin, le préfet a pris un arrêté préfectoral, en date du 2 août 2012, à l'encontre de la Société Guy Dauphin Environnement lui prescrivant de procéder au confinement sur place des résidus de broyage.

Le GRAPE a attaqué cet arrêté en raison :

- De la dangerosité de ces déchets,
- De la présence sous ces dépôts de la nappe du Bajo-Bathonien, aquifère d'importance régionale, utilisé pour la production d'eau potable,
- Des risques de pollution de la ressource en eau.

Seule une excavation totale des déchets illégalement enfouis est de nature à garantir l'absence de pollution de la nappe.

La procédure est en cours devant le tribunal administratif de Caen.

• **Recours gracieux contre l'arrêté interpréfectoral du 21 août 2013 déclarant d'utilité publique le projet d'amélioration des accès au pont de Tancarville :**

Pour le compte d'Estuaire Sud, SOS Estuaire et HNNE, le service juridique du GRAPE a géré la rédaction d'un recours gracieux à l'encontre de la déclaration d'utilité publique relative au projet d'amélioration des accès du pont de Tancarville.

Ce projet prévoit le réaménagement de la tête Nord et Sud du pont avec notamment un déplacement de la barrière de péage sur la rive sud.

L'ensemble de ces travaux se situent dans le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et dans un site inscrit au titre de la préservation du patrimoine paysager, mais également dans des ZNIEFF de type I et II. En outre, le projet est situé en pleine zone d'expansion des crues, et présente un caractère humide très prononcé.

La tête Sud du pont est, quant à elle, incluse dans une zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux, dans un site d'importance communautaire (SIC) et dans une zone spéciale de conservation (ZSC) au titre de la Directive Habitats.

Le principal argument du recours gracieux porte sur la méconnaissance de la loi littoral, le projet prévoyant des aménagements interdits dans des espaces remarquables.

Le recours gracieux a été rejeté le 19 décembre 2013 et un contentieux a été engagé par les trois associations précitées, toujours avec le soutien du service juridique du GRAPE.

La procédure est en cours devant le tribunal administratif de Rouen.

2. Actions pénales :

- **Destruction et dégradation de l'habitat du Pique-prune à Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe :**

Suite à une information de l'ONCFS de l'Orne, le GRAPE s'est porté partie civile afin de demander la réparation du préjudice né de la destruction et de la dégradation de haies abritant le Pique-prune, espèce protégée, à Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe.

Lors de l'audience du 26 novembre 2013, les prévenus ont été reconnus coupables des faits reprochés, mais le prononcé de la peine, ainsi que celui des dommages et intérêts, ont été reportés à une audience ultérieure afin de vérifier l'exécution par les intéressés d'un arrêté de mise en demeure de remettre les lieux en état du préfet de l'Orne du 17 juin 2013.

Lors de l'audience du 25 mars 2014, les prévenus ont justifié l'exécution de l'arrêté préfectoral en question et avoir effectué des travaux de replantation. Compte tenu de ces travaux, le tribunal correctionnel d'Argentan a considéré qu'il y avait lieu de dispenser de peine les prévenus. Ils n'ont été condamnés à verser au GRAPE qu'1€ symbolique et une somme de 450€ au titre des frais d'instance.

3. Conseils juridiques et actions diverses :

- Suivi du projet de plateforme de conteneurs Blainville-sur-Orne : courriers et réunions avec PNA pour être informés du projet. Le travail fait par le GRAPE, l'ADQVB et Denis LOCARD a permis de nouer des relations régulières avec PNA. Le GRAPE siège depuis dans le conseil portuaire Caen-Ouistreham et dans celui de Cherbourg.
- Suivi du projet de plan de prévention des risques technologiques des Dépôts Pétroliers Côtiers (avec D. LOCARD, notre représentant au CLIC de DPC).
- Suivi du projet de plan de prévention des risques technologiques de Saint Fromond (avec D. LOCARD).
- Suivi des atteintes à des espèces protégées lors des travaux de construction de la voie verte Caen-Clécy. Le Conseil Général du Calvados s'est engagé à la réalisation d'études complémentaires réalisées par le CPIE Vallée de l'Orne et a des mesures pour favoriser lesdites espèces.
- Suivi de l'arrêté préfectoral temporaire autorisant GDE à stocker provisoirement des résidus de broyage dans ses installations de Rocquancourt dans l'attente de l'ouverture de Nonant-le-Pin. Dès l'examen en CODERST de ce projet d'arrêté en mars 2013, le GRAPE et l'AREU ont alerté les membres de la commission et les services de l'Etat des problèmes que pourraient poser cet arrêté. La situation à Nonant-le-Pin étant très difficile et complexe, l'ouverture de l'installation n'étant pas garanti à court ou moyen terme, nous avons exprimé nos vives inquiétudes sur le devenir des résidus de broyage stockés à Rocquancourt en cas d'absence d'ouverture des installations à Nonant-le-Pin au terme du délai accordé par l'autorisation préfectorale. GDE et la DREAL s'étaient engagés, et au CODERST, et en CLIS, à assurer l'évacuation de l'ensemble des résidus de broyage stockés à Rocquancourt au terme du délai imparti, c'est-à-dire début novembre 2013.

Résultat ? Le stockage des RB est effectué dans des conditions méconnaissant l'ensemble des prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral. Début novembre, aucun déchet n'a été évacué. Il a fallu deux courriers du GRAPE au préfet pour qu'il prenne une mise en demeure en décembre 2013 à l'encontre de GDE lui enjoignant de respecter les prescriptions et de faire évacuer les déchets.

- Suivi du projet de carrière à Brémoy.

4. Urbanisme et aménagement du territoire :

- Rendez-vous avec une stagiaire du SCOT du Bessin pour un rapport relatif aux effets de la loi Grenelle 2 sur les SCOT.
- Participation aux réunions de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) du Calvados comme suppléante de M. D. BASSIERE.

Notes D. BASSIERE

- **Consommation des espaces : commerce.**

- Tendance à la baisse des nouvelles grandes zones commerciales en général.
- Dans le Calvados, pas de nouvelles implantations, mais quelques projets en instance de « feu-vert ».
- Quelques changements d'enseignes et surtout des rénovations (ex : Isigny-sur-Mer...).
- A noter le boom des Drives (5 par jour).
- Mutations en cours du commerce, notamment :
 - Le e-commerce.
 - Consommer autrement.
 - La consommation de proximité.
 - Nouveau visage de l'appareil commercial.

- **Consommation des espaces : agriculture.**

- Réunion de la CDCEA 14 tous les mois (jusqu'à 13h).
- Examen et avis pour 2013 :
La CDCEA rend des avis simples, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'obligation de les suivre. Mais dans l'ensemble, ils sont pris en compte.
 - 3 cartes communales (ex : Avenay).
 - 11 plans locaux d'urbanisme (ex : Ifs, Falaise, Creully...).
 - 57 dossiers d'autorisations ou constructions agricoles (ex : hangars, boxes, stabulations, salles de traite...). Avis dans la grande majorité favorables.
- Formation et information :
 - 1 intervention de l'UNICEM sur les carrières.
 - 2 interventions de la SAFER Basse-Normandie.
 - Visite d'une installation agricole en périphérie d'une ville pour appréhender concrètement certaines problématiques.

5. Enquêtes publiques :

- Enquête publique relative au SCOT Pays de la Baie du Mont-St-Michel (avec l'AGEB et l'association de la Vallée du Lude).
- Enquête publique relative au PLU de Portbail (avec Mieux Vivre à Portbail et aux alentours).
- Enquête publique relative au PLU de Bénouville (avec l'ADQVB).
- Enquête publique relative au PLU de Blainville (avec l'ADQVB).
- Enquête publique relative au défrichement lié au projet de carrière de Brémoy (avec la LVPB).
- Enquête publique relative à Distriservices à Sarceaux : implantation d'une installation Seveso seuil haut d'une filiale d'Agrial. Avec l'association citoyenne de Sarceaux, le GRAPE a non seulement participé à l'enquête publique, mais surtout organisé en amont une réunion publique d'information avec la participation de Denis LOCARD, notre chargé de mission en risques technologiques.

6. Stages et réunions :

- **Réunion des associations de la Côte de Nacre :**

Date : le 5 mars 2013.

Lieu : Lion-sur-Mer.

La réunion a réuni une vingtaine de personnes d'associations, adhérentes ou non du GRAPE, situées sur la Côte de Nacre. L'idée de la réunion était de faire se rencontrer des associations qui travaillent sur un même secteur géographique et sur des thématiques communes.

A cette occasion, ont été abordés les actions du GRAPE à venir (stages, AG, communication, débat public éolien offshore, etc.), la réforme de l'agrément et le déroulement des enquêtes publiques. Les participants ont beaucoup échangé sur leurs problématiques concernant les documents communaux, notamment l'élaboration des PLU et sur les projets impactant l'environnement, et ont demandé des conseils à la juriste du GRAPE sur des points précis concernant leurs dossiers. Le rôle du Commissaire Enquêteur, la procédure d'enquête publique, les recours possibles au Tribunal Administratif ont été abordés.

Le GRAPE tient à renouveler ce type de réunions sur d'autres secteurs.

- **Stage sur le thème de la réforme de l'agrément de protection de l'environnement :**

Date : le 6 avril 2013.

Lieu : Hérouville-St-Clair.

Participants : 11 personnes.

- **Stages sur les documents d'urbanisme :**

Date : le 12 octobre et le 16 novembre 2013.

Lieux : Hérouville-St-Clair et Sées.

Participants : 27 personnes.